

SAINT-LAURENT EN MOUVEMENT VIDÉOPROJECTION

Arrondissement de Saint-Laurent
en collaboration avec le Bureau du design de la Ville de Montréal

DOCUMENT DE QUESTIONS - RÉPONSES - Version du 5 février 2013

Question no 1 : Sur plusieurs segments du scénario, on note que des éléments sont encore à trouver. Est-ce que cette recherche sera complétée par votre bureau?

Réponse no 1 : Oui, cette recherche sera complétée en grande partie par l'arrondissement de Saint-Laurent. L'arrondissement travaille actuellement sur un scénario plus détaillé. Il est possible que le scénario préliminaire évolue encore d'ici à l'octroi du contrat au lauréat. Il est également possible qu'il manque certains éléments visuels (d'archives ou autres) selon le concept du lauréat. Il faudra évaluer l'importance des éléments manquants. S'il faut créer des illustrations particulières, acheter de nouvelles images ou créer un segment vidéo, l'arrondissement pourra payer pour ces frais additionnels, si les demandes s'inscrivent à l'intérieur d'un cadre budgétaire raisonnable. Voir addenda no 1. L'arrondissement s'attend toutefois à ce que les concepteurs soient créatifs pour obtenir le maximum d'impact avec les ressources financières et matérielles disponibles.

Question no 2 : Le document vidéo est dans une basse résolution de 720 pixels. Sera-t-il possible d'obtenir d'autres documents d'une qualité supérieure?

Réponse no 2 : Il sera possible (pour le lauréat) d'obtenir ce vidéo en plus haute résolution. L'arrondissement possède le document vidéo original et il pourra être transféré en plus haute résolution. L'arrondissement dispose également d'autres d'archives (images et vidéos) qu'elle pourra transmettre au lauréat (voire même aux finalistes si demandé). Pour l'étape 1 du concours (scénarimage), ces documents n'ont pas été jugés pertinents.

Question no 3 : Les archives du Musée des maîtres et artisans du Québec à Saint-Laurent ont-elles été consultées ainsi que celles des Compagnons de Saint-Laurent?

Réponse no 3 : Les archives du Musée des maîtres et artisans ont été consultées sommairement pour l'obtention de photos. Les archives des Compagnons de Saint-Laurent n'ont pas été consultées. Les principales sources de documentation utilisées jusqu'à présent proviennent des Pères Sainte-Croix et de l'arrondissement de Saint-Laurent.

Question no 4 : Avez-vous accès à une personne ressource d'un atelier de dessin du service des loisirs de Saint-Laurent?

Réponse no 4 : Oui, nous pourrions avoir accès de telles ressources si vous souhaitez prendre des images d'un atelier par exemple. Ces démarches seront faites avec le lauréat seulement, sous réserves de l'autorisation des personnes concernées.

Question no 5 : Avez-vous une animation vidéo en haute résolution de votre logo?

Réponse no 5 : Non, mais nous pourrions le faire animer selon les besoins du lauréat.

Question no 6 : Dans la planche A0 de présentation, pouvons nous inclure des légendes de quelques lignes dans le bas de chaque image?

Réponse no 6 : Oui, vous pouvez mettre des légendes.

Question no 7 : Pouvez-vous élaborer sur ce point : «exerce, au moins pour le concepteur principal de l'équipe, à partir d'un siège social situé au Québec au moment de concourir».

Réponse no 7 : L'entreprise du concepteur principal doit être située dans la province de Québec. Si le concepteur est un travailleur autonome, son lieu de résidence doit être dans la province de Québec.